

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 juin 2008

Service instructeur
Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-1-5

Service consulté
Direction des Affaires Juridiques
Cabinet

**Désignation de représentants du Conseil Général à la Conférence Permanente
des Conseillers Généraux de l'Association des Départements de France**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de procéder à la désignation de deux membres de l'Assemblée départementale au sein de la Conférence Permanente des Conseillers Généraux de l'ADF qui remplace le Collège associé.

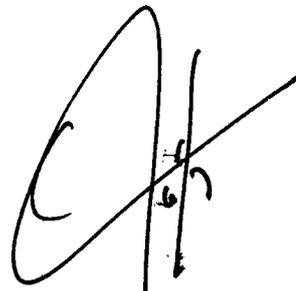
Réunis en Congrès à Marseille en octobre 2007, les Présidents des Conseils Généraux ont souhaité remplacer le Collège associé de l'ADF par une nouvelle instance, la Conférence Permanente des Conseillers Généraux, désirant que celle-ci incarne le pluralisme politique au sein de l'Association des Départements de France.

Cette Conférence Permanente vise notamment l'expression des avis des Conseillers Généraux sur les questions relatives à l'institution départementale, au statut de l'élu et aux conditions d'exercice de leur mandat.

Il convient de désigner deux membres de l'Assemblée pour siéger au sein de celle-ci.

Je vous propose de désigner Monsieur Eric STRAUMANN et Monsieur Pierre FREYBURGER comme représentants du Département du Haut-Rhin au sein de la Conférence Permanente des Conseillers Généraux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER